

Questions orales

Étant donné que le premier ministre souhaite que les Canadiens aient tous les renseignements pertinents, va-t-il donner une réponse claire à la Chambre et à la population canadienne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai bien compris mon collègue. Je lui ai déjà signalé que j'avais fait connaître au président américain notre position selon laquelle nous entendions mettre un terme au protocole d'entente, car selon nous, toutes les conditions qui s'y rattachaient avaient été respectées et il serait injuste et inéquitable que l'industrie canadienne doive supporter plus longtemps ce type de fardeau.

• (1450)

C'est là la décision du gouvernement du Canada. Nous l'avons appliquée comme nous avons dit vouloir le faire. Le président des États-Unis est responsable, pour sa part, des décisions de son gouvernement et je suis sûr qu'il prendra. . .

M. Harvard: Aucun engagement.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis persuadé que tous les députés savent que nous faisons de notre mieux pour que, dans la période de 45 minutes, nous ayons autant d'intervenants que possible. Lorsque les réponses sont interrompues, même par des interjections de bon aloi, cela complique la tâche de la présidence, car cela amène une nouvelle réponse qui prolonge le temps nécessaire. Je suis sûr que les députés se souviendront de cela.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Hier, le leader de l'Assemblée des premières nations disait que son organisation boycotterait pendant un mois le débat sur l'unité nationale, et qu'il demanderait au gouvernement de faire une contre-proposition plus acceptable pour l'Assemblée sur les questions autochtones.

Vu l'importance d'une résolution des considérations autochtones pour le succès de l'ensemble des propositions constitutionnelles, je voudrais demander au ministre si, oui ou non, il est en mesure d'annoncer aujourd'hui que, premièrement, on procédera à des changements notables sur les questions autochtones, notamment en ce qui concerne l'autonomie, et deuxièmement, s'il prévoit une réduction du délai de 10 ans pour la résolution de la question de l'autonomie des autochtones.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a fait une proposition très sérieuse qui va beaucoup plus loin que toutes les propositions des gouvernements précédents en ce qui concerne l'autonomie des peuples autochtones.

Je serai très heureux de discuter de cette proposition devant le Comité mixte spécial et de l'améliorer si c'est possible. L'Assemblée des premières nations, par l'entremise de son chef national, a une opinion différente et elle insiste sur l'inclusion de l'expression «droit inhérent». Je pense que dans l'intérêt de tous, l'Assemblée des premières nations devrait présenter cette position directement au comité, où le chef national pourrait exposer sa position. La recommandation que je lui fais, pour ce qu'elle vaut, c'est qu'il serait préférable qu'il intervienne plus tôt et non plus tard.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre.

Le rejet d'un droit inhérent à l'autonomie a conduit à l'échec du processus lancé par les premiers ministres à propos de l'autonomie des autochtones, il y a quatre ans. Le refus de traiter des questions autochtones dans l'Accord du lac Meech a conduit au rejet de cet accord, l'an dernier.

Est-ce que le ministre est prêt à risquer un autre échec de la ronde actuelle de propositions constitutionnelles en refusant de considérer l'autonomie des autochtones comme un droit inhérent?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Je ne suis pas d'humeur partisane, monsieur le Président, donc disons simplement que mon souvenir des événements diffère quelque peu de celui de mon collègue.

Monsieur le Président, je pense que les propositions ne devraient pas être modifiées avant qu'elles aient été discutées. La proposition a été soumise à un comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat et c'est l'endroit où doivent se dérouler les discussions. J'espère que l'Assemblée des premières nations—tout comme les autres Canadiens intéressés, le Conseil national des métis, l'Inuit Tapirisat et d'autres organismes autochtones—acceptera de se présenter devant le comité et d'exposer sa position plutôt que de demander que l'on fasse des changements avant le début des discussions.